



## PROJET PEDAGOGIQUE

### CAFERUIS

Session oct.2017- mars 2019

renseignements et inscriptions :  
p.lacour@efpp.fr / 01 44 39 28 55



**école de formation psycho pédagogique**

22 RUE CASSETTE 75006 PARIS T. 01 44 39 71 30 / F. 01 44 39 71 39

info@efpp.fr / www.efpp.fr

*Formation créée en 2007, accessibilité LSF aux professionnels sourds (nous contacter)  
Passerelle possible avec le Master Spécialité Professionnelle Éducation Familiale et Interventions Socio-  
éducatives en Europe (EFISE) en partenariat avec l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.*

Responsable formation continue et supérieure : Patricia Mc Callum : [p.mccallum@efpp.fr](mailto:p.mccallum@efpp.fr)

Responsable pédagogique : Sylvie Beaumont [s.beaumont@efpp.fr](mailto:s.beaumont@efpp.fr)

# SOMMAIRE

<b>L'EQUIPE DE L'EFPP .....</b>	<b>- 2 -</b>
<b>PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>La fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>La formation professionnelle .....</b>	<b>- 4 -</b>
1 - Conditions d'accès à la formation.....	- 4 -
2 - Déroulement de la formation .....	- 5 -
3 - Organisation pédagogique.....	- 6 -
4 - Épreuves de certification.....	- 6 -
5 - Validation des certifications.....	- 7 -
6 - Jury plénier de la DRJSCS.....	- 7 -
<b>PROJET DE FORMATION.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>Formation théorique.....</b>	<b>- 8 -</b>
1 - Calendrier.....	- 8 -
2 - Contenus de la formation .....	- 8 -
UF 1 – Conception et conduite de projet (90 heures).....	- 9 -
UF 2 – Expertise technique (150 heures) .....	- 10 -
UF 3 – Management d'équipe (100 heures) .....	- 11 -
UF 4 –Gestion administrative et budgétaire (60 heures) .....	- 12 -
3 - Modalités pédagogiques.....	- 12 -
<b>Formation Pratique.....</b>	<b>- 13 -</b>
<b>Évaluation du parcours de formation .....</b>	<b>- 13 -</b>

## ***L'EQUIPE de l'EFPP***

### **I. LA DIRECTION**

**Marie-Christine DAVID**, Directrice générale de l'EFPP.

**Jean-Pierre HUSSON**, Directeur général adjoint de l'EFPP.

### **II. LES RESPONSABLES PEDAGOGIQUES**

**Patricia MC CALLUM**, Responsable du pôle Formation continue et supérieure, Responsable RH de l'EFPP.

**Sylvie BEAUMONT**, Responsable de projet EFPP, Responsable pédagogique CAFERUIS.

### **III. FORMATEURS ET INTERVENANTS PRINCIPAUX**

- **Sophie ASTIER**, Conseillère en Économie Sociale et Familiale, Responsable d'agence prestations familiales et interventions sociales, CAF.
- **Sylvie BEAUMONT**, Responsable de projet EFPP, Responsable pédagogique CAFERUIS, Éducatrice Spécialisée, Master 2 Anthropologie philosophique.
- **Marie-Christine DAVID**, Directrice générale de l'EFPP, Éducatrice Spécialisée, Psychanalyste.
- **Elian DJAOUI**, Psychosociologue, Consultant en Travail Social.
- **Claire GANNE**, Assistante Sociale, Docteure en Sciences de l'éducation, Maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- **Isabelle GUTHAUSER**, Responsable de projet EFPP, Éducatrice Spécialisée, Psychosociologue, Master 2 Consultant et Formateur en psychologie sociale.
- **Laurent HUTTMANN**, Responsable de projet EFPP, Édicateur Spécialisé, Master Analyse des Pratiques et Supervision.
- **Patricia MC CALLUM**, Responsable Formation continue et supérieure de l'EFPP, Éducatrice Spécialisée, Maîtrise Sciences de l'Éducation, Master 2 Gestion Ressources Humaines.
- **Claude MAGDELONNETTE**, Directeur du pôle Accueils et Soins Psychiques d'Aurore.
- **Nicolas MURCIER**, Responsable projet EFPP, Édicateur de Jeunes Enfants, Sociologue, Juriste.
- **Isabelle NOËL**, Responsable de projet EFPP, Responsable Expertise Technique, Éducatrice de Jeunes Enfants, Master Éducation Familiale et Interventions Sociales Européennes.
- **Yves QUERNIN**, ancien Directeur du pôle Hébergement et Accueil de jour à l'APEI 92.
- **Anna RURKA**, Docteure en Sciences de l'éducation, Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense dans l'équipe de recherche, Présidente de la conférence des OING du Conseil de l'Europe.

## **Une passerelle universitaire...Selon vos souhaits**

Cette formation offre par ailleurs la possibilité de préparer, dès la deuxième année, un Master 1 professionnel, sous l'intitulé : « Éducation Familiale et Interventions Socio-Éducatives en Europe ». Ce dispositif est intégré aux contenus et aux temps de regroupement de la formation CAFERUIS et repose sur 50 heures de cours communs et 21 heures d'initiation à l'Anglais.

Ce partenariat est conçu pour soutenir les cadres de direction dans leurs évolutions de carrières, le développement de leur mobilité professionnelle, l'acquisition d'un diplôme universitaire de niveau 2 en parallèle au diplôme qualifiant du CAFERUIS.

# **FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE C A F E R U I S**

*Accessible aux candidats sourds*

## **PRESENTATION GENERALE**

### **La fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale**

Les cadres du secteur social et médicosocial assurent l'encadrement d'une équipe pluri professionnelle dans le cadre d'une mission confiée par une institution. Ils dirigent un service, dynamisent et accompagnent l'équipe dans le cadre du projet d'établissement. Les cadres organisent et ajustent les réponses aux besoins des usagers.

Partie intégrante d'une équipe pouvant relever du secteur sanitaire, social et médico-social, les cadres sont à l'interface entre la direction et l'équipe. Ils sont également des « agents de liaison » avec les autres intervenants, partenaires et l'ensemble des services qui assurent des prestations en direction des usagers de l'institution. L'action sociale est un champ d'interventions aux multiples enjeux individuels, sociaux et sociétaux qui vise l'autonomie et la protection des individus, la cohésion sociale, la citoyenneté comme la prévention des différentes formes d'exclusion pour en corriger les effets.

Les responsables d'unité d'intervention sociale sont des professionnels de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale. Ils jouent un rôle moteur au sein des établissements, des services pour la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des usagers. Ils sont un élément essentiel de l'organisation. Responsables d'un service, leurs missions consistent en l'encadrement d'une équipe, l'élaboration d'un projet de service respectant le droit des usagers, l'éthique de l'institution. Ils sont garants de la qualité et de la cohérence des actions et des projets menés en direction des usagers. Dans le cadre de leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiatives et de responsabilités selon leur position hiérarchique et le niveau de délégation.

L'encadrement d'une équipe implique l'appropriation et la maîtrise de diverses connaissances (concepts et théories) à un niveau suffisant leur permettant de développer des compétences spécifiques à l'encadrement transférables dans l'ensemble des secteurs de l'action sociale et médico-sociale.

## La formation professionnelle

La formation au CAFERUIS est une formation professionnelle.

Pour être déclarés admissibles à suivre la formation, les candidats doivent répondre à des conditions d'inscription et avoir réussi les épreuves de sélection prévues par les textes officiels.

### *1 - Conditions d'accès à la formation*

Texte d'application : ART. 2 de l'Arrêté du 8 juin 2004.

La formation au CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

1 – Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :

- Diplôme d'État d'assistant de service social
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
- Diplôme de Conseiller en Économie sociale et familiale

2 – Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au Registre National de Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau II.

3 – Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III visés par le Code de la santé publique (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) et de deux ans d'expérience professionnelle<sup>1</sup> dans le domaine social ou santé publique.

4 – Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat, titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III **et** de trois ans d'expérience professionnelle<sup>1</sup> dans les secteurs de l'action sociale et médico-sociale **ou** de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement.

5 – Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'État et visé par l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :

- Diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME)

**Et** de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

6 – Les candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un autre État doivent fournir une attestation de comparabilité portant sur le niveau de ce diplôme dans le pays où il a été délivré. L'organisme habilité pour délivrer cette attestation est l'ENIC-NARIC (Art. 3 de l'Arrêté du 4 juillet 2007).

---

<sup>1</sup> Si les candidats réunissent les conditions de diplôme énumérées aux alinéas 3 et 4 et qu'ils occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social, aucune durée d'expérience n'est exigée.

## Modalités d'admission en formation

Dans un premier temps, le candidat télécharge le dossier d'inscription sur le site ([www.efpp.fr](http://www.efpp.fr)) et le retourne au centre de formation, dûment renseigné et accompagné des pièces justificatives (lettre explicitant et motivant leur projet de formation, CV, justificatifs des diplômes et expériences professionnelles, demande éventuelle d'allègement, etc.)

Dans un second temps, le candidat est convoqué en entretien individuel devant un jury composé d'un formateur et d'un cadre de l'action sociale, permettant d'apprécier le cursus et l'expérience du candidat, son engagement et son projet de formation. Cet entretien permet en outre de préciser les modalités de la formation, ses exigences et d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le candidat peut prétendre.

Une commission d'admission - composée de la directrice ou du directeur adjoint ou de leurs représentants, du responsable pédagogique de la formation et d'un cadre de l'action sociale - arrête la liste des candidats admis à suivre la formation et la soumet à la DRJSCS IDF.

## **2 - Déroulement de la formation**

### Modalités de la formation

L'article 4 de l'arrêté du 8 juin 2004 (*Journal Officiel n° 151 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 page 11967, texte n° 14*) relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale stipule que la formation est organisée sur une amplitude maximale de 24 mois. Elle comporte 400 heures de formation théorique et 420 heures de formation pratique.

La formation est organisée en modules de formation selon des regroupements mensuels de 3 à 4 jours.

### Allègements de formation

Pour des candidats dont le diplôme sanctionne une formation dans le domaine de l'intervention sociale, l'EFPP peut accorder des allègements dans les limites indiquées par les dispositions réglementaires de l'arrêté précité :

*« Les candidats visés à l'article 2, alinéa 1 et 3, du présent arrêté, qui sont en situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale ou médicosociale bénéficient automatiquement d'un allègement d'enseignement théorique de 70 heures sur l'unité de formation « expertise technique » et d'un allègement de la durée de la formation pratique de 210 heures ».*

Les allègements accordés peuvent aussi concerner l'unité de formation « gestion administrative et budgétaire » pour des candidats titulaires d'un diplôme au moins de niveau III sanctionnant une formation dans ce domaine.

Tout allègement de formation sollicité par le candidat doit faire l'objet d'un courrier motivé du candidat à joindre au dossier d'inscription qui sera discuté lors de l'entretien individuel d'admission.

*(Cf. arrêté du 8 juin 2004 et la circulaire DGAS/4 A n° 2004-412 du 2 septembre 2004 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale).*

### **3 - Organisation pédagogique**

Basée sur le principe de l'alternance avec une articulation entre les éléments de la pratique et les contenus dispensés en centre de formation, cette formation comprend 400 heures d'enseignements théoriques et 420 heures de stage. Pour les personnes en situation d'emploi, le lieu d'exercice ne peut pas être le lieu de « stage ».

Les **400 heures théoriques** sont dispensées sous forme d'unités de formation elles-mêmes organisées en modules et justifiées par le référentiel de formation (annexe III, JO n° 151 du 01/07/2004).

La **formation pratique** d'une durée de 420 heures s'effectue sur un (ou deux) lieu(x) de stage et prévoit l'établissement de conventions entre le service d'accueil, le centre de formation et le stagiaire.

### **4 - Épreuves de certification**

Pour obtenir le certificat, le candidat doit valider les différentes épreuves de certification :

– Épreuve de certification de l'UF 1 « Conception et conduite de projet »

Cette épreuve est organisée par la DRJSCS. Le candidat produit un mémoire de 40 à 50 pages (hors annexes) et le soutient devant un jury. Elle est validée lorsque le candidat obtient au moins 30 points sur 60.

– Épreuve de certification de l'UF 2 « Expertise technique »

Cette épreuve est organisée par le centre de formation. Elle consiste en la présentation d'un dossier technique réalisé par le candidat en rapport avec son activité professionnelle ou son lieu de stage. Le dossier est noté sur 20. La présentation dure 30 minutes et est notée sur 20.

– Épreuve de certification de l'UF 3 « Management d'équipe »

Cette épreuve est organisée par le centre de formation. Elle consiste en une étude de situation soutenue oralement. Le candidat a un temps de préparation de 45 minutes après quoi il expose durant 30 minutes.

Pour l'exposé :

- 1<sup>er</sup> temps (durée : 10 minutes) : Le candidat diagnostique la situation et formule des propositions d'actions
- 2<sup>ème</sup> temps (durée : 20 minutes) : Le candidat échange avec le jury.

Cette épreuve est notée sur 20.

– Épreuve de certification de l'UF 4 « Gestion administrative et budgétaire »

Cette épreuve est organisée par le centre de formation. Elle consiste en une épreuve écrite surveillée d'une durée de 3 heures sous la forme d'une étude de cas portant sur l'ensemble de l'unité de formation.

### ***5 - Validation des certifications***

Pour la validation des UF 2, 3 et 4, Le candidat doit obtenir au moins la note de 10/20 à chacune des épreuves sans possibilité de compensation de notes.

Une commission pédagogique, composée du Responsable pédagogique du CAFERUIS, de représentants de la direction de l'EFPP et de représentants professionnels et/ou formateurs, examine et valide les résultats à transmettre à la DRJSCS au terme du parcours.

Sont également soumis à l'étude de cette commission, les résultats de stagiaires qui n'auront pas validé l'une ou l'autre des certifications organisées par le centre de formation. Sachant que toute note inférieure à 8/20 ne peut faire l'objet d'une réévaluation, l'examen de la commission prend en compte :

- Les résultats de l'ensemble des certifications
- Les évaluations du stage professionnel
- Le dépôt effectif du mémoire à la date prescrite par le centre de formation
- L'implication du stagiaire dans son parcours formatif

### ***6 - Jury plénier de la DRJSCS***

Il est nommé par le préfet de région. Il établit la liste des candidats ayant validé chacune des quatre unités de formation du CAFERUIS. Le jury plénier est souverain dans l'attribution des notes définitives relatives aux différentes épreuves et dans la décision de validation.

Les candidats ajournés au diplôme CAFERUIS disposent d'une durée de cinq ans pour préparer l'une ou les épreuves de certification qu'ils n'ont pas validées.

Toutefois et en fonction des situations, l'EFPP peut conditionner la réinscription du stagiaire dans son centre, à un entretien préalable, et établit un devis correspondant aux besoins de formation, d'accompagnement ou de certification pédagogique nécessaires.



## **PROJET DE FORMATION EN VUE DU CAFERUIS**

Le projet présenté ci-après vise l'inscription de l'EFPP dans une action de formation en direction des cadres des secteurs de l'action sociale et médicosociale.

Il est urgent, dans un contexte de transformation de la question sociale, d'optimiser les compétences de ceux qui sont situés sur le devant de la scène : les personnels d'encadrement et les responsables d'unité d'intervention sociale. Or, pourquoi former et qualifier les cadres du secteur ? Pour répondre aux besoins d'une catégorie socioprofessionnelle de plus en plus exposée à la complexité de la fonction d'encadrement. Mais, également pour doter ces professionnels de savoirs et de connaissances pertinents, en rapport avec un secteur exposé à des mutations profondes depuis une dizaine d'années. L'École de Formation Psycho-Pédagogique, dotée d'une déjà très longue expérience dans le champ de la formation des professionnels et futurs professionnels du secteur social, médico-social et du secteur de la petite enfance, se positionne très fortement en faveur de la reconnaissance des compétences et de l'effort de qualification des équipes d'encadrement et de direction.

Basé sur une dynamique de formation professionnelle reposant sur l'alternance, ce projet prévoit 400 heures de formation théorique et 420 heures de stage.

Tel qu'il est conçu, le projet laisse entrevoir les modalités d'organisation possibles à venir dans le cadre de la mise en application de la validation des acquis de l'expérience.

### **Formation théorique**

#### ***1 - Calendrier***

L'amplitude de la formation s'étend sur 18 mois : de la rentrée, en octobre, de la première année à la clôture, fin mars, de la seconde année et se déroule selon les modalités pédagogiques suivantes :

- **1<sup>ère</sup> année** : 9 regroupements
- **2<sup>ème</sup> année** : 7 regroupements

*(Cf. Calendrier détaillé sur le bulletin d'inscription)*

#### ***2 - Contenus de la formation***

Conformément au contenu du programme défini dans l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, la formation se déroulera sous forme d'enseignements répartis en 4 Unités de Formation elles-mêmes décomposées en modules.

## **UF 1 – Conception et conduite de projet (90 heures)**

### **Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet**

#### **Module 1 : s'approprier la démarche méthodologique de projet (24 heures)**

- Identifier les besoins des usagers et/ou d'une population spécifique sur un territoire donné
- Construire un diagnostic organisationnel en tenant compte du projet d'établissement des missions du service, des besoins des usagers
- Construire des objectifs opérationnels
- Définir un plan d'action tenant compte des ressources humaines, techniques et budgétaires
- Identifier les fonctions et les missions des acteurs engagés

#### **Module 2 : Connaître les principes relatifs aux actions partenariales et en réseau (18 heures)**

- Connaître et définir ce qu'est un territoire
- Savoir poser et avoir recours à un diagnostic de territoire
- Comprendre les différents problèmes, enjeux, acteurs et logiques institutionnelles
- Intervenir et définir une action sur un territoire auprès d'une population spécifique
- Définir ce qu'est le partenariat et le réseau
- Représenter son service et élaborer une communication externe

#### **Module 3 : Évaluation du projet et démarche qualité (21 heures)**

- Pourquoi l'évaluation ?
- Repérer les différents types d'évaluation pour l'action sociale
- Définir des critères d'évaluation
- Évaluer, mesurer, mettre en débat : l'évaluation comme outil de travail éducatif.
- Étude de différents dispositifs adaptés aux établissements et services de l'action et de l'intervention sociales et médico-sociales

#### **Module 4 : Méthodologie du mémoire et guidance individuelle (27 heures)**

- Apprendre à réaliser le mémoire selon les critères attendus
- Du questionnement au diagnostic
- Définir une problématique en lien avec le contexte institutionnel
- Proposer un plan d'action et des perspectives de travail opératoire
- Intégrer la démarche d'évaluation du projet
- Étayer sa réflexion par des axes théoriques
- Référencer et documenter le mémoire professionnel

#### Modalités d'évaluation :

Réalisation d'un mémoire soutenu devant jury et dont les modalités sont organisées la DRJSCS.

⇒ Entraînement à la soutenance organisé par l'EFPP

## **UF 2 – Expertise technique (150 heures)**

### **Module 5 : Le champ de l'action sociale, médico-sociale et petite enfance : historique, réglementation, spécificités et dispositifs (80 heures)**

- Connaître les grandes étapes et évolutions de construction de ces secteurs
- Repérer les politiques sociales françaises essentielles et actuelles de ces secteurs
- Connaître les populations et usagers concernés par ces secteurs
- S'approprier les éléments de droit relatifs à ces secteurs

### **Module 6 : Connaître la culture spécifique et différentes problématiques de ces secteurs professionnels : déontologie, modalités de mise en œuvre, principes d'action (50 heures)**

- Identifier et prévenir les phénomènes de maltraitance présents dans les établissements et/ou services
- Comprendre les modalités de fonctionnement et les logiques à l'œuvre au sein des structures qui relèvent de ces secteurs
- Connaître les obligations et les devoirs du cadre intermédiaire et des professionnels vis-à-vis du public accueilli et/ou suivi : responsabilité civil et pénal, droit des usagers, droit des salariés...

### **Module 7 : Analyse des représentations, compétences et positionnements professionnels (20 heures)**

### **Module 8 : Méthodologie et soutien pédagogique**

- Séance collective de travail relative aux objectifs de la certification de l'UF 2

#### Modalités d'évaluation :

La certification pour l'UF 2 prévoit un dossier technique réalisé par le (la) stagiaire en rapport avec son activité professionnelle ou son lieu de stage. Le dossier est noté sur 20. La présentation dure 30 minutes et est notée sur 20.

⇒ Méthodologie de l'écrit et entraînement à la soutenance organisés par l'EFPP

## **UF 3 – Management d'équipe (100 heures)**

### **Module 9 : Approche psychosociale et sociologique des organisations (39 heures)**

- Connaître les fonctionnements psychiques et intra-psychiques de la vie des groupes au travail
- Analyser la fonction et le rôle de cadre intermédiaire
- Analyser la posture et la place « symbolique » exercée au sein de l'institution et auprès des équipes
- Analyse stratégique et systémique des systèmes organisés

### **Module 10 : L'animation du service et de l'équipe (24 heures)**

- L'animation des réunions : institutionnelle, d'équipe, avec les familles
- Les circuits et outils d'information et de communication

### **Module 11 : Encadrement, gestion du service et gestion des ressources humaines (37 heures)**

- Connaître et s'appropriier les principes relatifs à l'encadrement technique des services :
  - Contrat de travail
  - Droit des salariés
  - Règlement intérieur
  - Accueil et relations aux familles
  - Rapport Moral d'Activité

### **Module 12 : Méthodologie et soutien pédagogique**

- Séance collective de travail relative aux objectifs de la certification de l'UF 3

#### **Modalités d'évaluation :**

La certification pour l'UF 3 consiste en :

- L'analyse et la préparation d'une étude de cas en lien avec une problématique de travail et de management d'équipe.
- Une épreuve orale de cette étude de cas.

⇒ Méthodologie de l'épreuve orale et entraînement à la soutenance organisés par l'EFPP.

## **UF 4 –Gestion administrative et budgétaire (60 heures)**

### **Module 13 : Mode de financement, gestion comptable et financière (30 heures)**

- Mode de financement du secteur, répartition des enveloppes budgétaires
- Gestion budgétaire et comptable
- Budget prévisionnel et bilan de gestion

### **Module 14 : Gestion administrative (30 heures)**

- Identifier les différents types d'organisations administratifs
- Connaître les principales techniques de gestion administrative
- Situer les cadres législatifs

#### Modalités d'évaluation :

La certification pour l'UF 4 consiste en :

- Une épreuve écrite surveillée d'une durée de 3 heures sous la forme d'une étude de cas portant sur l'ensemble des contenus de l'unité de formation vus au cours de la première année.

⇒ Méthodologie et entraînement de l'épreuve organisés par l'EFPP.

### ***3 - Modalités pédagogiques***

Les modalités pédagogiques feront appel à différentes techniques d'enseignement et d'animation. Elles reposeront, d'une part sur la transmission de connaissances fondamentales (cours magistraux ...), d'autre part sur la participation active des étudiants à la constitution de savoirs finalisés.

Basée en son principe sur la dynamique d'alternance, la formation se déclinera entre les temps dits « magistraux » et ceux, plus interactifs, à partir de la constitution de sous-groupes. Ces travaux de groupe animés par des intervenants (formateurs, professionnels) viseront, dans leur approche transversale, à favoriser la construction de savoirs partagés en s'appuyant sur les expériences diverses.

- Analyse de la pratique professionnelle
- Méthodologie de l'expression écrite et orale
- Suivis pédagogiques en petits groupes

Seront des temps forts de d'articulation des contenus théoriques, techniques et pratiques dans l'ensemble de la formation.

## **Formation Pratique**

Celle-ci s'effectue dans le cadre d'un stage de 12 semaines (en dehors de l'établissement employeur), soit 420 heures, prévue en première année sur la période de janvier à juin.

Inscrite dans une véritable dynamique de formation professionnelle, l'expérience pratique, fournira les points d'appui à la construction de compétences professionnelles identifiées.

Des séquences d'analyses des pratiques, des représentations et positionnements professionnels relatifs à la posture de l'encadrant baliseront le parcours de formation. Conduites par des intervenants qualifiés, ces séquences prendront appui sur le stage et sur les terrains de l'expérience professionnelle.

## **Évaluation du parcours de formation**

Le centre de formation, en accord avec la DRJSCS, met en place les épreuves et modalités de validation des unités de formation.

### **Le livret de formation**

Chaque étudiant aura un livret de formation, dont le modèle est fixé par le ministre chargé des affaires sociales. Il atteste du parcours de formation suivi et de la validation des unités de formation.